

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT POUR L'ACTION DE L'ÉTAT EN MER

Le Cabinet

Cayenne, le vendredi 1 septembre 2017

Bureau de la communication interministérielle

N° 01-09/17 /Cab/Com

Communiqué

Les grilles de l'hôtel préfectoral

Le préfet de la région Guyane précise que la pose de grilles de sécurité au rez-de chaussée de l'hôtel préfectoral, actée depuis plusieurs années, a été réalisée sous le contrôle du service des monuments historiques. En effet l'inscription aux monuments historiques n'empêche nullement la réalisation de travaux de modification ou d'adaptation dudit monument dès lors que ceux-ci n'altèrent en rien l'intégrité physique du monument et qu'ils soient réversibles autant que possible.

Il rappelle que l'hôtel préfectoral, a régulièrement subi de nombreux actes de vandalisme (bouteilles, verre brisé, déchets et autres excréments parfois étalés sur la façade) commises par des personnes sans domicile fixe ou sous l'emprise d'addictions diverses, la tentative d'incendie de la sous-préfecture de Saint-Laurent-du-Maroni le 13 septembre 2016 en est un autre exemple.